

28-Août

**Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 84, rue de la Réunion
75020 PARIS
RCS PARIS 513 413 286**

Procès verbal des décisions de l'associé unique en date du 30 juin 2011

L'an 2011, le 30 juin, au siège social,

Monsieur Alexandre PAOUNOV associé unique et seul président de la SASU « 28 – Août », société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 1 000 €, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris, sous le numéro SIREN 513 413 286, et dont le siège social est à paris (75009) au 4, rue de la Rochefoucauld.

A pris les décisions suivantes relatives :

- au transfert du siège social ,
- à la modification corrélative des statuts ,
- aux pouvoirs à donner en vue des formalités.

Première résolution

L'associé unique décide de transférer, à compter du 1^{er} Juillet 2011 le siège social à Saint Mandé (94160) au 7 avenue Gambetta.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'associé unique décide de modifier l'article 4 des statuts de la société dont la rédaction sera désormais la suivante .

Article 4 - Siège social

Le siège social est fixé à 7, Avenue Gambetta 94160 SAINT MANDE

Il peut être transféré en tous lieux par décision de l'actionnaire unique.

Le reste de l'article demeure inchangé.

Troisième résolution

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

De ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'associé unique et consigné sur le registre de ses décisions.

Signature de l'associé unique

